



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 5 mars 2025
N° d'affaire : 2025.BVD.443

Office des ponts et chaussées, groupe de produits "Infrastructures". Crédit supplémentaire 2024

1. Objet

Les charges de biens et de services et les amortissements dépassent les montants budgétés de 3,2 millions de francs. Les revenus sont inférieurs de 4,2 millions de francs aux montants prévisionnels en ce qui concerne les revenus de transfert tirés de l'impôt sur les huiles minérales (carburants) de la Confédération, des subventions fédérales pour les mesures de revitalisation et des contributions globales de la Confédération pour les routes principales suisses. Malgré des revenus d'exploitation supplémentaires, l'Office des ponts et chaussées ne peut pas entièrement compenser ces pertes de revenus importantes et le dépassement dans les charges de biens et de services et les amortissements. Le crédit supplémentaire demandé est donc de 5,5 millions de francs.

2. Bases légales

- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 12
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), article 9
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), article 9

3. Montant du crédit et groupe de produits

3.1 Groupe de produits pour lequel un crédit supplémentaire est demandé

Groupe de produits Infrastructures	Montant en CHF
Solde compte de résultats / crédit budgétaire (montant prévisionnel) 2024	68 960 356
Solde compte de résultats / comptes (montant réel) 2024	74 500 673
Dépassement de crédit	5 540 317

3.2 Groupe de produits dans lequel la compensation est prévue

Groupe de produits Transports publics et coordination des transports	Montant en CHF
Solde compte de résultats / crédit budgétaire (montant prévisionnel) 2024	310 796 938
Solde compte de résultats / comptes (montant réel) avant compensation	281 979 734

Compensations déjà effectuées 2024	6 667 357
Part du crédit budgétaire pas encore utilisée	22 149 847
Compensation selon proposition actuelle	5 540 317
Solde compte de résultats / comptes (montant réel) 2024 après compensation	16 609 530

4. Répercussions sur les prestations

Le montant inférieur du compte de résultats de l'OTP découle en particulier des indemnités et des contributions à fonds perdu plus faibles que prévu. Le crédit supplémentaire demandé n'a aucune répercussion sur les prestations.

5. Justification

<i>En CHF</i>	Budget	Comptes	Écart
Charges d'exploitation	243 568 329	250 380 040	6 811 711
30 Charges de personnel	70 052 023	70 207 291	155 269
31 Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	60 444 700	62 058 843	1 614 143
33 Amortissements du patrimoine administratif	88 448 110	89 996 843	1 548 733
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux	0	159 017	159 017
36 Charges de transfert	20 088 596	19 732 792	-355 804
37 Subventions redistribuées	3 000 000	5 462 977	2 462 977
39 Imputations internes	1 534 900	2 762 277	1 227 377
Revenus d'exploitation	-175 038 973	-174 525 396	513 577
40 Revenus fiscaux	0	0	0
41 Régales et concessions	-1 675 000	-1 706 889	-31 889
42 Contributions	-7 699 600	-9 472 999	-1 773 399
43 Revenus divers	-155 000	-2 406 574	-2 251 574
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	-870 000	0	870 000
46 Revenus de transfert	-160 136 373	-153 685 683	6 689 617
47 Subventions à redistribuer	-3 000 000	-5 462 977	-2 462 977
49 Imputations internes	-1 503 000	-1 790 275	-287 275
Résultat des activités d'exploitation	68 529 356	75 854 644	7 325 288
34 Charges financières	0	5149	5149
44 Revenus financiers	-1 069 000	-1 709 820	-640 820

Résultat financier	-1 069 000	-1 704 671	-635 671
Résultat opérationnel	67 460 356	74 149 973	6 689 617
38 Charges extraordinaires	1 500 000	350 700	-1 149 300
48 Revenus extraordinaires	0	0	0
Résultat extraordinaire	1 500 000	350 700	-1 149 300
Résultat total du compte de résultats (budget global)	68 960 356	74 500 673	5 540 317

Commentaire :

– Des travaux de déblaiement après des intempéries (Brienz), des prestations pour des examens de l'état d'ouvrages d'art et la hausse des prix d'achat du matériel à usage unique (sel routier) sont à l'origine d'une grande partie du dépassement dans les charges de biens et de services. Les amortissements non planifiés ont été sensiblement supérieurs aux prévisions en raison de cessions de route à Unterseen (tronçon de route avec deux ponts).

– Les revenus du canton tirés des impôts sur les carburants évoluent proportionnellement aux recettes globales de la Confédération, qui sont en baisse constante. Les revenus en 2024 ont été inférieurs aux prévisions budgétées. La Confédération adapte périodiquement sa contribution globale pour les routes principales suisses en fonction de différents paramètres (p. ex. longueur nationale des routes principales suisses). Le budget cantonal relatif aux contributions fédérales globales pour les routes principales se base sur les prévisions de la Confédération. Dans ce cas aussi, les revenus ont été inférieurs au montant prévisionnel. Les revenus budgétés pour les contributions fédérales tirées de la convention-programme Revitalisation n'ont pas été atteints, car des projets ont dû être repoussés en raison du manque de moyens fédéraux pour la convention-programme 2020-2024.

Berne, le 5 mars 2025

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général